



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-CC2026_019-DE



Conseil Communautaire du 2 février 2026

Objet : Approbation du règlement d'attribution des places en établissement d'accueil du jeune enfant

Numéro de délibération : CC2026_019

L'an deux mille vingt six, le deux février, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 27 janvier 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Fabien BRODU, Eric POISBELAUD, Rémi LAMARE, Daniel LAGARDE, Charles BELLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Bernard GOURSAUD, Didier COSSET, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Michel LAVILLE, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Michel GARNIER, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Daniel DARDILLAT, Michel FILLEUL, Patrick XICLUNA, Liliane BEGUE, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jérôme HILLAIRET, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Pierre DENECHERE, Bruno POMMIER, Ornella TACHE, Dominique BOUIN, Dominique SEYFRIED, Didier BASCLE, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Jacques GOGUET, Danielle PERTUS, Suzanne FAVREAU, François BOURGEOIS, Didier DAUNIZEAU, Thierry EPLENIER, Julien GOURRAUD, Suzette MOREAU, Brigitte DAVID, Michel ANDRE, Simone ROY, Didier MARTIN

Absents excusés ayant donné procuration :

Roland NAZET donne pouvoir à Maurice PERRIER
Jean-Michel CHARPENTIER donne pouvoir à Jacky RAUD
Wilfrid HAIRIE donne pouvoir à Liliane BEGUE
Marie-Pierre LE SELLIN donne pouvoir à Patrick XICLUNA
Sylvain MARCHAL donne pouvoir à Monique CHEMINADE
Maurice PINEAU donne pouvoir à Annie PEROCHON
Laurent BOUILLE donne pouvoir à Pierre DENECHERE

Absents :

Christian FERRU, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, Alain BILLAUD, Marie-Agnès BEGEY, Jacques BARON, Philippe LACLIE, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Germain HENNION, Danièle PERAUD, Marie-Claude GIOVANNINI, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Régis DUTHILLE, Jean-Paul AUGUSTIN, Jacques ROUX, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Joël WICIAK, Christian GRATEREAU, Sylvie SABOUREAU, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, Thierry GIRAUD,

André LECLERE, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Catherine BA
MAINGUENAUD, Anne DELAUNAY, Hénoch CHAUVREAU, Pierre-M
Christelle MARCHET, Patrick REVEILLAUD, Pierre TEXIER, Francine
Bernard CAILLAUD, Victor GEOFFROY, Jean-Claude MARTEAU

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

GROS Véronique

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 86

Votants : 93

Pouvoirs : 7

Publication (affichage) ou notification du :

Approbation du règlement d'attribution des places en établissement d'accueil du jeune enfant

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-CC2026_019-DE

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°CC2024_116 du conseil communautaire du 18 décembre 2024 relative à l'actualisation des statuts de Vals de Saintonge Communauté,

Vu la délibération n°CC2025_135 du conseil communautaire du 8 décembre 2025 relative à l'actualisation de l'intérêt communautaire,

Vu le Code de la santé publique,

Vu la lettre circulaire PSU 2014-009, modifiée par la circulaire 2019-005,

Vu l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles,

Considérant que Vals de Saintonge Communauté souhaite clarifier les règles d'attribution des places en établissement d'accueil du jeune enfant qu'elle gère,

Considérant que pour ce faire, la communauté de communes met en place une commission technique intercommunale élargie appelée Commission d'admission à un mode d'accueil (CAMA),

Considérant que cette commission est chargée de proposer l'attribution de places dans les structures collectives d'accueil de la Petite Enfance. Elle veille à une recherche d'équité et un maintien de la mixité sociale et géographique. Elle est également chargée d'orienter les parents sur un accueil individualisé en cas de besoins spécifiques.

Considérant les objectifs suivants :

- coordonner l'offre et la demande des modes d'accueil sur les Vals de Saintonge et proposer l'attribution de places en structure d'accueil,
- mettre en évidence les besoins et être à l'initiative de proposition d'organisation,
- garantir aux parents, élus, professionnels, une information sur les différents modes d'accueil en liaison avec les services concernés,
- se préoccuper, en relation avec les Relais Petite Enfance, du devenir des enfants qui n'ont pu bénéficier d'un mode d'accueil collectif,
- répondre à la réglementation en matière d'accueil des jeunes enfants pour les bénéficiaires de certaines prestations sociales.

Considérant le projet de règlement ci-joint,

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable de la commission Petite enfance, enfance, jeunesse et éducation scolaire réunie en séance du 13 novembre 2025 :

- d'approuver et d'adopter le règlement d'attribution des places en établissement d'accueil du jeune enfant, avec prise d'effet immédiate,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 89
- Contre : 0
- Abstention : 4

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-CC2026_019-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,